

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Rapport caducité - Programme d'Investissement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prononcer, la caducité des subventions d'investissement allouées dans le cadre de l'aide aux associations agissant en direction de la jeunesse au titre de l'année 2012, à des associations qui n'ont pas répondu aux relances, ou qui ont notifié l'abandon de leur projet conformément aux listes annexées au rapport,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2012 sur le chapitre 204 – fonction 33 – nature 20421, d'un montant total de 7 537 €.

Ce rapport est sans incidence financière car conformément au règlement financier aucun report de crédits n'a été effectué sur l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée